



DIRECTION ACHATS

N° 21/D/DA/2024

## DECISION

### ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib applicable, notamment son article 46-2-b ;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres ouvert n° 15/BKAM/2024 portant sur les travaux de mise à niveau paysager au niveau du site de Dar As-Sikkah ;
- Considérant la notification aux concurrents, à l'issue de l'achèvement des travaux d'évaluation, des résultats de l'appel d'offres susvisé par lettres datées du 16 octobre 2024 dont celle adressée au concurrent « MEGA PLANTES Sarl », explicitant le motif d'écartement de son offre ;
- Considérant l'introduction d'une réclamation par le concurrent précité, par laquelle il conteste le motif d'écartement de sa soumission ;
- Considérant le réexamen des documents de l'offre du concurrent précité, ayant conclu à une erreur d'appréciation par la Commission technique lors de l'évaluation des offres techniques du document intitulé « Certificat d'Etudes Paysagères » ;

Le Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offre n° 15/BKAM/2024 portant sur les travaux de mise à niveau paysager au niveau du site de Dar As-Sikkah, pour réclamation fondée.

W F

Rabat, le 4 novembre 2024

  
Nada BELAHCEN  
Responsable de la Direction Achats